



VILLE D'AVESNES LES AUBERT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 26 JUIN 2015

1 – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la démission de Monsieur Franck STURM, Conseiller Municipal du groupe « En Marche pour Demain », pour raison professionnelle.

Il rappelle que conformément à l'Article L270 du Code Electoral, il a été demandé au candidat venant sur la liste immédiatement après de le remplacer. Il précise qu'il s'agit de Monsieur Jean-Claude GOULOIS qui a répondu favorablement et est présent à la réunion.

Il est déclaré officiellement installé au sein du Conseil Municipal.

Il est proposé que l'assemblée désigne Monsieur Jean-Claude GOULOIS en lieu et place de Monsieur Franck STURM au sein des commissions « Finances », « Séniors et Handicap », « Travaux, Urbanisme, Environnement » et en qualité de délégué suppléant au SIDEC, de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, et de délégué auprès de l'Harmonie Municipale et des Sapeurs-Pompiers.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ,
Adopte la proposition faite.

1a – MISE À JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Sylviane SANTER de ses fonctions de 6ème adjointe pour raison personnelle.

Il est précisé que Madame Sylviane SANTER souhaite continuer à siéger au Conseil Municipal au sein du groupe « Avesnes au Coeur ». Monsieur le Sous-Préfet a entériné la démission par décision d'acceptation en date du 23 juin 2015.

Il est également précisé que le poste d'adjoint, laissé vacant, ne sera pas pourvu et que la commission « Séniors et Handicap » puisse être animée par Madame Roselyne TESSON.

Aussi, vu la Délibération en date du 25 Avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la création de 6 commissions et procédé à la nomination des membres dans ces différentes commissions.

Et suite aux mouvements intervenus au sein de l'Assemblée, il y a lieu de mettre à jour la liste des membres de certaines commissions municipales.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITÉ,

Décide la mise à jour des commissions suivantes :

Commission Finances

Président : Alexandre BASQUIN

Vice Présidente : Roselyne TESSON

Membres : Jacques MERCIER, André GOFFART, Françoise BOZION, Laurent MAILLARD, Georges BACQUET, Laurence MONTEIRO LOPES, Claudine MOREAU, Jean-Claude GOULOIS.

Commission Séniors et Handicap

Président : Alexandre BASQUIN

Vice Présidente : Roselyne TESSON

Membres : Sylviane SANTER, Dominique GERNEZ, Marie-Paule BEAUVOIS, Jeanne-Marie BERNIER, André BISIAUX, André GOFFART, Claudine MOREAU, Jean-Claude GOULOIS.

Commission Travaux, Urbanisme, Environnement

Président : Alexandre BASQUIN

Vice Président : André BISIAUX

Membres : Vincent WAXIN, Jean-Claude PAVAUX, Annie SORREAUX, Denise LESAGE, Jacques MERCIER, Frédéric LEDUCQ, Rodolphe CHATELAIN, Jean-Claude GOULOIS.

2 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la décision de décharge de fonctions suite au non-renouvellement de détachement sur un emploi fonctionnel doit faire l'objet d'une information au Conseil Municipal.

Dans le respect des dispositions et des garanties prévues par le statut de la Fonction Publique Territoriale, l'Assemblée est informée du non-renouvellement du détachement sur l'emploi fonctionnel du Directeur Général des Services.

3 – FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

L'article 144 de la loi de finance initiale pour 2012 a créé le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC). Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées et ce, afin de réduire les écarts de richesses entre collectivités.

La Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis est bénéficiaire de cette ressource et a opté pour une répartition dérogatoire dite « libre » vers ses communes membres, par délibération en date du 15 avril 2015.

Chacune des communes membres doit se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

PAR 25 VOIX POUR ET 2 CONTRE (Groupe « En Marche Pour Demain » Monsieur Jean-Claude GOULOIS + procuration de Madame Isabelle SAKALOWSKI),

Adopte la délibération de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis datée du 15 avril 2015 proposant de figer à hauteur de 325 137 euros la part du FPIC qui sera reversée aux communes, étant précisé que le montant versé à chaque commune sera identique à celui versé en 2014.

4 – ACQUISITION D'UNE MAISON RUE HENRI BARBUSSE

Le Conseil Municipal
A L'UNANIMITÉ,

Autorise Monsieur le Maire à :

- acquérir la maison cadastrée section C n° 539 d'une contenance de 0 are 41 centiares, pour le prix de 2 500 euros,
- signer l'acte à intervenir et tous documents s'y rapportant, pour concrétiser cette vente, dont les frais sont à la charge de la Commune.

5 - MISE EN ACCESSIBILITE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – DEMANDE DE PROROGATION DES DÉLAIS DE DÉPÔT ET D'EXÉCUTION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

L'assemblée est informée que conformément à la loi du 11 février 2005 et à l'ordonnance du 26 septembre 2014 relatives à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et qui a créé l'Agenda d'Accessibilité Programmé qui doit être rendu avant le 27 septembre 2015, un bureau d'étude a été désigné.

Toutefois, compte tenu du délai court, et au vu des dispositions de l'arrêté ministériel du 27 avril 2015, un dossier de demande de prorogation peut être transmis aux services préfectoraux accompagné d'une autorisation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal
A L'UNANIMITÉ,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée concernant les bâtiments communaux E.R.P.

6 – SIDEC – AVENANT AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE GAZ, D'ÉLECTRICITÉ, AUTRES ÉNERGIES ET SERVICES ASSOCIÉS/VALIDATION DES ADHÉSIONS

PAR 25 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Groupe « En Marche Pour Demain » Monsieur Jean-Claude GOULOIS + procuration de Madame Isabelle SAKALOWSKI),

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les termes de l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz, d'électricité, autres énergies et services associés, annexée à la présente délibération,
- De maintenir et de réaffirmer l'autorisation de la collectivité à adhérer au groupement de commandes pour ce qui concerne la fourniture et l'acheminement d'électricité,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville d'Avesnes-les-Aubert et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

7 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

A L'UNANIMITÉ,

Le Conseil Municipal confirme les conditions de calcul et de revalorisation de la redevance occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz pour l'année en cours telles que prévues par le décret N° 2007-606 et

la délibération du 14 septembre 2007 et décide que cette redevance, soit calculée selon les dispositions du décret N° 2015-334 du 25 mars 2015 avec un taux retenu de 0.35 € par mètre linéaire. Le calcul sera identique pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

8 – RÉPARTITION ET UTILISATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIÈRE RÉPARTITION 2014 – DEMANDE DE SUBVENTION

A L'UNANIMITÉ,

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter au titre de l'axe 2 – Priorité n° 1 « Favoriser la conduite apaisée », une subvention pour l'installation d'équipements de régulation, à savoir 2 radars pédagogiques pour les rues du 19 Mars 1962 et Karl Marx pour un montant estimé à 7560,20 € HT comprenant la fourniture, la pose et l'alimentation (taux de subvention : 75 % plafonné à 10 000 € HT).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'attribution de cette subvention au titre des Amendes de Police 2014.

9 – RÉFECTION DE LA RUE DU 14 JUILLET - DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE

Il est rappelé à l'Assemblée, sa décision du 25 Février 2015 de placer en priorité n° 1 pour l'année 2015, les travaux de réfection de la rue du 14 Juillet.

Ces travaux dont le coût prévisionnel a été estimé à 52.000,00 € HT pourraient bénéficier d'une subvention au titre des crédits de la réserve parlementaire attribuée par la Sénatrice du Nord Michelle DEMESSINE.

Le Conseil Municipal

A L'UNANIMITÉ,

Sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale et autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires et à signer tous documents dans ce sens.

10 – RÉFECTION DE LA RUE DU 14 JUILLET - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (F.D.S.T.)

Le Conseil Municipal

A L'UNANIMITÉ,

Autorise Monsieur le Maire :

- À solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale pour ces travaux dont le montant prévisionnel est estimé à 52 000 € HT.

- À signer tous documents nécessaires à l'attribution éventuelle de la dite subvention.

11 – CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2015 - RÉCOMPENSES

Le Concours des Maisons Fleuries est reconduit en 2015 dans les mêmes conditions que l'an dernier.

Il est ouvert aux habitants de la commune et basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale ; un jury sera appelé à noter les fleurissements existants, déterminer les plus jolis suivants divers critères (qualité, quantité, originalité, propreté).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PAR 24 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe « En Marche Pour Demain » Monsieur Jean-Claude GOULOIS + procuration de Madame Isabelle SAKALOWSKI, et Groupe « Avesnes au Cœur » Madame Denise LESAGE)

Adopte le montant des récompenses à attribuer aux participants du Concours des Maisons Fleuries 2015 (qui seront versées en numéraire) et comme suit :

- 1er prix	230 euros
- 2ème prix	180 euros
- 3ème prix	150 euros
- 4ème prix	120 euros
- 5ème prix	105 euros
- 6ème prix	90 euros
- 7ème prix	80 euros
- 8ème prix	70 euros
- 9ème prix	60 euros
- 10ème prix	50 euros

12 – RÉNOVATION DE FAÇADES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Par délibération en date du 13 Décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'opération de rénovation de façades pour les trois années à venir dans les conditions définies par la dite délibération.

À ce jour, sept nouveaux dossiers recevables au vu des critères d'attribution, ont été reçus en Mairie. Il est précisé que la prime ne sera versée qu'après réception en Mairie des justificatifs de réalisation et de règlement des travaux concernés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ

Décide d'attribuer des subventions relatives au dépôt de dossiers de sept administrés.

13 – RÉNOVATION DE FAÇADES – MODIFICATION DU DISPOSITIF

Par délibération en date du 13 Décembre 2013, l'assemblée avait décidé dans le cadre de l'amélioration de l'aménagement urbain, de renouveler le subventionnement jusqu'au 31 Décembre 2016 des travaux de rénovation des façades, en fixant les critères à respecter et le montant des différentes aides.

Après réflexion et avis de la Commission Communale « Travaux – Urbanisme - Environnement », il s'avèrerait judicieux d'apporter quelques modifications à ce dispositif applicables à compter du 1er Juillet 2015, comme suit :

Travaux de peinture

Plafond de 2 000 € pour une habitation de plus de 10 ans avec un taux accordé de 10% soit 200 € maximum ;

Travaux d'enduit projeté

Plafond de 3 000 € pour une habitation de plus de 10 ans avec un taux accordé de 15% soit 450 € maximum ;

Travaux de rejointoiement

Plafond de 3 500 € pour une habitation de plus de 20 ans avec un taux accordé de 15% soit 525 € maximum ;

Pose de clin bois ou composite

Plafond de 3 500 € pour une habitation de plus de 10 ans avec un taux accordé de 15% soit 525 € maximum.

Les autres dispositions de la délibération du 13 Décembre 2013 demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITÉ,

Décide d'adopter les modifications du dispositif.

14 – CONVENTION Loisirs Équitables et Accessibles - NOUVEAU BARÈME AVEC LA C.A.F.

Il est rappelé à l'Assemblée, la Délibération en date du 30 Novembre 2012 par laquelle la Commune acceptait de conventionner avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en œuvre du nouveau dispositif de l'Aide aux Loisirs Équitables et Accessibles (LEA), sur la base des critères définis par la CAF et adoptait le nouveau barème de tarification applicable aux familles.

Il est précisé que ce dispositif LEA a pour objectifs de :

- Proposer aux familles vulnérables une tarification adaptée à leurs ressources,
- Permettre aux enfants de ces familles d'accéder à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les mercredi, samedi, sur le temps péri-scolaire, en période de vacances scolaires et durant les séjours accessoires,
- Réaffirmer le soutien de la CAF du Nord aux gestionnaires ALSH.

Et que les engagements de la convention sont les suivants :

15 – ACCUEIL DE LOISIRS AVEC HÉBERGEMENT ÉTÉ 2015 - TARIFS

- Faciliter l'accès aux ALSH par l'application d'un barème de participations familiales départemental,
- Attribuer une subvention de fonctionnement sur fonds propres pour compenser les participations familiales les plus faibles,
- Garantir aux gestionnaires un montant maximal de recettes de 0.75 €/heure (participations familiales + fonds propres, hors Prestations de Services ALSH).

Suite à une récente modification des critères décidés par la Caisse d'Allocations Familiales, il y aurait lieu pour le Conseil Municipal d'actualiser le barème de Participations Familiales en heure/enfant défini en annexe à compter du 1er Septembre 2015 jusqu'au 31 Décembre 2016 dans l'objectif de la signature de la Convention d'Objectif et de Financement L.E.A. avec la CAF du Nord.

De même, l'Assemblée est appelée à s'engager à :

- Appliquer le barème départemental (augmentation de la troisième tranche qui passe de 600 € à 700 €) durant toute la durée de sa convention de financement sur l'ensemble des périodes extrascolaire et périscolaire de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements,
- Communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération,
- Envoyer à la CAF tous les ans toutes les modifications tarifaires apportées.

Après en avoir délibéré,

PAR 25 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Groupe « En Marche Pour Demain » Monsieur Jean-Claude GOULOIS + procuration de Madame Isabelle SAKALOWSKI),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention L.E.A. à intervenir avec la CAF du Nord et tous documents s'y rapportant.

Par délibération en date du 10 Avril 2015, le Conseil Municipal a décidé l'organisation d'un accueil de loisirs avec hébergement en juillet prochain, réservé à 30/35 enfants d'AVESNES LES AUBERT en âge d'accueil au Collège (entre 12 et 15 ans). Le budget prévisionnel de ces séjours comprendra l'hébergement, l'animation et le transport.

Suite à la consultation des entreprises, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur la participation à verser par les familles pour ce centre de vacances qui aura lieu du 17 au 30 juillet 2015 en Haute-Savoie, sur la base de la proposition suivante (à l'identique de 2014) :

3 tranches (pour un enfant)

- Quotient familial < 600 € = 50 €
- 600 € ≤ QF ≤ 800 € = 150 €
- QF > 800 € = 220 €

Réduction de 10 % sur le montant total de la famille pour deux enfants ou plus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PAR 25 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Groupe « En Marche Pour Demain » Monsieur Jean-Claude GOULOIS + procuration de Madame Isabelle SAKALOWSKI),

Se prononce favorablement sur la participation à verser par les familles pour le centre de vacances de juillet 2015, telle que proposée ci-dessus ainsi que sur la réduction de 10 % sur le montant total de la famille pour deux enfants ou plus.

➤ *Retrouvez les
comptes-rendus
des réunions du
Conseil Municipal*

*sur le site de la ville :
www.avesnes-les-aubert.fr*

*Mais également sur
les panneaux
d'affichage
municipaux*

et en Mairie